



Fédération composée de :
SOLIDAIRES à l'Industrie et au Développement Durable,
SOLIDAIRES METEO,
SUD RECHERCHE EPST – SOLIDAIRES,
SUD RURAL TERRITOIRES.

Adresse physique et postale :
Bureau 03 A 26
Plot i, Passage de l'Arche
MTES/MCT
92055 LA DEFENSE CEDEX

Site : www.solidairesenvironnement.org
Contact courriel : solidairesenvironnement@i-carre.net
téléphones : 01.40.81.66.86 ou 06.84.97.70.77 ou 06.86.65.03.23



Action Publique 2022 au Ministère de la Transition Écologique et Solidaire Entrevue avec le ministre, 16 février 2018

Le Ministre Nicolas Hulot a convié les syndicats représentés au comité technique ministériel du MTES à des rencontres bilatérales d'information et d'échanges.

Étaient présents, pour l'administration :

- M. Nicolas Hulot, Ministre de la Transition Écologique et Solidaire,
- M. Marc Papinutti, directeur de cabinet, en remplacement de Mme Elisabeth Borne, Ministre de la Transition Écologique et Solidaire chargée des transports, absente excusée,
- M. Thomas Lesueur, directeur de cabinet adjoint, en remplacement de Jacques Mézard, Ministre de la Cohésion des Territoires, absent excusé,
- Mme Régine Engström, secrétaire générale,
- M. Jacques Clément, directeur des ressources humaines,
- Mme Véronique Teboul, cheffe du département des relations sociales.

La fédération Solidaires Environnement était représentée par :

Mme Marie-Bernadette Albert et M. Philippe Bon (SUD Recherche EPST Solidaires), M. José Chevalier (Solidaires Météo), M. Jean-Jacques Huet (Solidaires à l'Industrie et au développement Durable), M. Yannick Duval (SUD Rural Territoires).

Le motif de cette entrevue de trois quarts d'heure (13 h – 13 h 45) était de faire un point sur l'avancement de la démarche Action Publique 2022 (AP 2022) ainsi que sur sa déclinaison au MTES et au MCT. Elle a permis aussi d'alerter le ministre sur certaines situations préoccupantes.

1° Action publique 2022 : peu d'information détaillées à ce jour

En introduction, Nicolas Hulot fait une présentation/rappel des objectifs et du contexte d'AP 2022 en reprenant les éléments de langage de la communication gouvernementale :

- pour les usagers, améliorer la qualité de service, notamment en développant la relation de confiance entre les usagers et les administrations ;
- pour les agents publics, leur offrir un environnement de travail modernisé, en les impliquant pleinement dans la définition et le suivi des transformations ;
- pour les contribuables, accompagner la baisse des dépenses publiques, avec un objectif assumé de - 3 points de PIB d'ici 2022.

Il indique que le Comité Action Publique 2022 (CAP 2022), chargé de proposer des pistes de réformes des politiques publiques, poursuit son diagnostic en auditant des services, en ciblant les dépenses les plus importantes. CAP 2022 livrera au gouvernement ses conclusions et les grands enjeux qu'il aura identifiés, mais sans intervenir sur le type d'organisation à mettre en œuvre, car les choix d'organisation seront faits par le gouvernement.

Nicolas Hulot indique que les priorités du MTES sont le plan climat et la politique énergétique (assurer la transition énergétique et diminuer l'utilisation des énergies fossiles). Le défi à relever est de trouver comment rendre ces politiques moins coûteuses sans renoncer aux engagements pris.

2° Les chantiers transversaux (interministériels)

2-a Le réseau territorial

Nicolas Hulot rappelle que les ministères ont des visions très différentes de ce sujet. Le MTES a besoin de relais territoriaux avec des liens forts et directs entre l'administration centrale et les services déconcentrés, pour décliner notamment les politiques de l'environnement. Si des réorganisations sont faites, elles devront répondre aux besoins du MTES. Il faut s'adapter au contexte local ; par exemple les besoins sont différents entre une métropole et un territoire isolé. Les réflexions se poursuivent au niveau interministériel et aucune décision n'est prise à ce jour. Le ministre s'engage à avoir de nouveaux échanges avec les syndicats quand le dossier aura avancé.

2-b Les ressources humaines

Le MTES n'intervient pas à ce niveau. Le dossier se traite au Ministère de l'Action et des Comptes Publics. Le ministre transmettra aux syndicats les informations qu'il aura pu recueillir. Une réflexion est menée sur les organisations, les métiers, les outils.

Nicolas Hulot voudrait faire partager sa vision des changements, qui ne doivent pas se borner à des coups de rabot uniformes dans les dépenses ; une vision globale et à long terme est nécessaire. Les agents doivent s'adapter à un contexte de changements permanents. Pour cela sont nécessaires des plans de formation, des accompagnements à la reconversion, des aides à la mobilité et la gestion des fins de carrière.

Pour le MTES, les directeurs de Météo-France, de l'IGN et du CEREMA ont été mandatés pour faire des propositions de changements, mais le ministre ne les a pas encore reçus.

Nicolas Hulot passe rapidement en revue les chantiers en souffrance qui ont avancé, le premier ministre ayant arbitré la semaine dernière : régime des ATE/TE (agents techniques de l'environnement/techniciens de l'environnement), indemnités temporaires à Voies Navigables de France, ratios promus/promouvables.

Puis la délégation de Solidaires Environnement intervient sur différents sujets.

3° Une autre politique en matière de recherche

Solidaires Environnement suggère au ministre une piste d'économies, à savoir plafonner voire

supprimer le crédit impôt recherche (CIR) qui coûte près de 6 milliards d'euros par an à l'État et est distribué sans conditions ni de critères sociaux, ni de critères environnementaux ; et il n'est même pas efficace pour développer la recherche privée, comme cela a été dénoncé par de nombreux rapports. Pendant ce temps, la part du budget de la Mission Interministérielle Recherche Enseignement Supérieur (MIREES), qui rassemble dans la loi de finances les subventions de l'État à la recherche et à l'enseignement supérieur, atteint à peine 1,8 milliard d'euros par an dans le domaine de l'environnement au sens large (y compris énergie et transports) !

Solidaires Environnement demande une plus grande implication du ministère dans la recherche, qui est un enjeu important dans le domaine de l'environnement. En particulier dans les établissements publics à caractère scientifique et technologique (EPST) qui travaillent dans ce domaine et qui sont aujourd'hui en grande difficulté : l'Institut national de Recherche en Sciences et Technologies pour l'Environnement et l'Agriculture (IRSTEA) et l'Institut Français des Sciences et Technologies des Transports, de l'Aménagement et des Réseaux (IFSTTAR).

Un projet de fusion de l'IRSTEA avec l'INRA (Institut National de la Recherche Agronomique) a été décidé par le ministre de l'agriculture et de l'alimentation (MAA) et le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche (MESR).

Le MTES ne doit pas rester en dehors. Solidaires Environnement demande une réunion quadripartite MESR/MAA/MTES/syndicats et que soit (re)posée la question de la tutelle du MTES. Voir le communiqué de SUD Recherche EPST sur l'INRA et l'IRSTEA [en ligne ici](#).

Concernant l'IFSTTAR, Solidaires Environnement évoque le projet en cours de création d'une université cible. Il alerte sur la lassitude des personnels qui continuent à s'adapter à la dernière fusion qui a abouti à la création de l'IFSTTAR ; ils ont du mal à se projeter dans le futur qu'on leur propose.

Solidaires Environnement demande expressément aux ministères de porter attention au devenir des agents dans la nouvelle structure. Il demande également que la « direction » de l'université cible soit respectueuse du dialogue social et des agents.

Nicolas Hulot remercie Solidaires Environnement d'avoir attiré son attention sur la question du montant du CIR, dont Bercy aussi est conscient. Il assure que le MTES sera attentif à être associé aux changements concernant l'organisation de la recherche, et ce au plus haut niveau.

4° Deux sujets phares à Météo-France : le réseau territorial, la vigilance

Sur le premier item, Nicolas Hulot se félicite de l'excellence du réseau territorial de Météo-France et insiste sur l'efficacité de l'établissement lors des crises météorologiques récentes, mais il reste convaincu que la même efficacité est possible avec un maillage revu, sans se retirer du terrain local. « Météo-France fonctionne bien ; ne cassons pas tout ».

Le ministre ne donne pas de réponse à Solidaires Environnement concernant la consolidation de la vigilance par le biais d'une loi ou d'un décret pour éviter la cacophonie observée aujourd'hui : de nombreuses officines ou sociétés de météo publient leur propre vigilance parfois contradictoires. C'est dangereux pour la maîtrise et le suivi de l'alerte à la population. Pourtant l'État a confié à Météo-France la responsabilité de la protection des personnes et des biens pour l'aspect météorologique, ce qui justifie cette exigence d'unicité de la vigilance.

5° L'impact des réformes sur les services déconcentrés

Après avoir rappelé dans un propos introductif son attachement aux services publics, aux missions et aux statuts des fonctionnaires, Solidaires Environnement déplore qu'aucun bilan n'ait été tiré de l'éclatement des Directions Régionales de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement (DRIRE)

en 2009 et de la ventilation de leurs missions entre les Directions Régionales de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) et les Directions Régionales des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE).

Solidaires Environnement a, pour le périmètre des DREAL et des Directions Interdépartementales des Routes (DIR), évoqué ces 2 points : la suppression des bi-sites des DREAL et le passage en agence nationale des routes des DIR.

Sur le premier point, Solidaires Environnement souhaite connaître la vision que porte Nicolas Hulot sur la pérennité des services déconcentrés et notamment des bi-sites DREAL. Ce point a fait l'objet d'échanges dans certains CHSCT, instance de dialogue social que E. Macron souhaite faire disparaître. Le rapport de la Cour des Comptes sur les services déconcentrés de l'État, daté de décembre 2017, mentionne en page 16 : « La cour souligne que les sièges des organisations autrefois situés sur un site unique sont devenus multi-sites. Les choix effectués sont porteurs de risques managériaux et budgétaires et ne sauraient être que transitoires ».

Cela veut-il dire que des centaines d'agents devront rejoindre, dans un futur proche, les DREAL du chef-lieu régional suite à la réforme territoriale, promulguant le 7 août 2015, la loi portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe)? Le ministre d'État affirme que ce sujet n'est pas d'actualité.

Le second point est relatif aux bruits persistants sur le passage en agence des routes des DIR générant incompréhension et mal être quelles que soient les origines ou catégories administratives des agents. Sur ce point précis les représentants de Solidaires Environnement sont renvoyés sur les 140 annonces issues des assises de la mobilité dont celle de la création d'une agence nationale des routes. Le représentant des Transports n'infirme ou ne confirme rien... M. Papinutti indique seulement que le MTES recherche une gestion homogène du réseau routier national. À ce stade, aucune décision n'a été prise ; une réflexion est en cours avec l'appui du CEREMA.

Solidaires Environnement rappelle de nouveau son attachement aux valeurs de neutralité du service public, de continuité du service et d'égalité de traitement des usagers. La suppression annoncée de 120 000 postes de fonctionnaires et la baisse de 60 milliards d'euros de dépenses publiques laissent à penser que ces valeurs seront malmenées par AP 2022.

Le ministre conclut en admettant que certes la confiance ne se décrète pas. Il remercie la délégation pour avoir attiré son attention sur les points passés en revue.